



Foire aux questions

Dernière mise à jour : juin 2017

Évaluation de la contribution à la formation de personnel hautement qualifié (PHQ) – subventions à la découverte

Les réponses aux questions sont fondées sur l'information figurant dans la section 4.4.3 du [Manuel d'évaluation par les pairs](#).

Pour en savoir plus, communiquer avec le personnel responsable du programme à resgrant@nserc-crsng.gc.ca.

1. Pourquoi le CRSNG a-t-il révisé les Instructions relatives à la présentation des demandes, le Manuel d'évaluation par les pairs et la grille des indicateurs de mérite pour le critère relatif au PHQ?

Les Instructions relatives à la présentation des demandes et le Manuel d'évaluation par les pairs ont été modifiés en vue du concours des subventions à la découverte de 2018, afin de donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Comité d'examen international sur l'[Évaluation du programme La découverte du CRSNG](#) paru en 2014. Il est indiqué dans ce rapport que parmi les trois critères de sélection, le critère relatif au PHQ est le plus difficile à évaluer. La révision des instructions, du Manuel d'évaluation par les pairs et de la grille des indicateurs de mérite vise à donner aux candidats et aux membres du Groupe d'évaluation des directives plus claires sur les renseignements devant figurer dans la demande et la façon dont ce critère sera évalué.

2. Qu'y a-t-il de nouveau concernant le critère relatif au PHQ?

L'objectif global et la pondération du critère relatif au PHQ n'ont pas changé. Cependant, les Instructions relatives à la présentation des demandes ont été révisées pour donner aux candidats des conseils sur la façon de démontrer la qualité et l'incidence de leurs activités de formation de PHQ. Le Manuel d'évaluation par les pairs et la grille des indicateurs de mérite ont été modifiés pour aider les membres à interpréter ces **renseignements**. Voici ce qu'indiquent maintenant les Instructions relatives à la présentation des demandes et le Manuel d'évaluation par les pairs :

- l'évaluation du plan de formation du PHQ comporte deux éléments : la philosophie en matière de formation et le plan de formation en recherche;



- L'évaluation des contributions antérieures à la formation du PHQ comporte trois éléments : le milieu de formation, les prix reçus par le PHQ et les contributions de celui-ci à la recherche ainsi que les résultats obtenus (poursuite d'études, avancement professionnel) et les compétences acquises par le PHQ.

Ces éléments servent à définir ce qui constitue une formation de PHQ importante, tant dans l'optique de la formation de la prochaine génération de chercheurs en sciences naturelles et en génie (SNG) que dans celle de l'acquisition par le PHQ des compétences requises pour poursuivre une carrière fructueuse.

3. Dois-je formuler mes réponses pour les sections Plan de formation du PHQ et Contributions antérieures à la formation du PHQ en les divisant en deux ou en trois sous-sections selon le cas, comme il est indiqué dans les instructions?

Non, vous êtes libre de présenter l'information comme vous le souhaitez dans ces deux sections de la demande. Vous pourrez ainsi choisir la meilleure façon de présenter les preuves à l'appui de chaque sous-section (élément). À noter que la section Contributions antérieures à la formation du PHQ est l'endroit idéal pour développer et compléter l'information présentée dans le CVC au sujet des contributions actuelles et antérieures à la formation de PHQ, afin de démontrer la qualité et l'incidence de la formation que vous offrez.

4. Comment mon plan de formation de PHQ sera-t-il évalué?

L'évaluation du plan de formation de PHQ est basée sur les deux éléments suivants : le plan de formation en recherche et la philosophie de formation (veuillez vous reporter aux questions 5 et 6 pour en savoir davantage sur l'information que vous devez fournir). La présentation d'un plan qui ne contient pas l'information voulue pourrait avoir une incidence négative sur la cote globale attribuée au critère relatif au PHQ. Il est également important de se rappeler que l'évaluation des contributions à la formation de PHQ porte aussi bien sur les contributions antérieures que sur la formation prévue au plan de formation de PHQ. Si vous présentez un plan de formation de mauvaise qualité, mais que vos contributions antérieures à la formation sont bonnes (ou vice versa), il y aura une incidence sur la cote finale qui vous sera attribuée pour le critère relatif au PHQ.

5. Dans la section portant sur le plan de formation en recherche, dois-je présenter des renseignements détaillés sur les activités que réaliseront chacun des membres du personnel de recherche?

Un bon plan de formation en recherche doit notamment comporter des renseignements détaillés sur les activités ou les projets auxquels les membres du personnel de recherche participeront et



des renseignements sur la façon dont ces activités et projets permettront d'atteindre les objectifs du programme de recherche proposé. Il devrait y avoir suffisamment de détails pour démontrer que les activités conviennent au niveau des membres du personnel de recherche qui y participeront (premier cycle, maîtrise, doctorat, etc.).

6. Quels renseignements dois-je donner sur la philosophie de formation?

L'information sur la philosophie de formation sera utilisée pour évaluer la qualité, la pertinence et la clarté de votre plan de formation de PHQ. Vous pouvez par exemple expliquer votre façon de travailler et d'interagir avec le PHQ que vous formez, vos méthodes pour encadrer le PHQ en recherche et les possibilités d'améliorer le milieu de formation du PHQ. Vous pouvez aussi décrire la participation intellectuelle du PHQ à votre programme de recherche, les compétences et les connaissances qu'il pourra acquérir et l'incidence prévue sur le PHQ. Enfin, vous pouvez aussi utiliser cette section pour expliquer ce que vous faites pour favoriser la diversité au sein du groupe de PHQ, par exemple en intégrant le principe d'équité dans vos pratiques de recrutement et d'encadrement et dans les initiatives en vue de créer un milieu de travail et de recherche ouvert à tous.

7. Que peut-on considérer comme une preuve de la qualité et de l'incidence dans l'évaluation des contributions antérieures à la formation du PHQ?

L'évaluation de la formation antérieure de PHQ portera sur les trois éléments suivants : le milieu de formation, les prix reçus par le PHQ et les contributions de celui-ci à la recherche ainsi que les résultats obtenus et les compétences acquises par le PHQ.

La participation du PHQ à des possibilités de formation et de perfectionnement en recherche, par exemple des activités de vulgarisation scientifique, des travaux de recherche interdisciplinaire et des collaborations ou des échanges avec des intervenants du secteur privé et du secteur public, peut indiquer qu'il s'agit d'un milieu de formation supérieur. Le type et la nature des possibilités de formation et de perfectionnement en recherche dépendront de la discipline et du niveau du PHQ. Vous devez pouvoir démontrer que la formation est appropriée et utile, tant pour le PHQ que pour votre programme de recherche.

La preuve que le PHQ formé a collaboré à des contributions à la recherche (des conférences, des publications, des brevets, des rapports techniques, etc.) peut être considérée comme un indicateur de sa participation intellectuelle et de sa réussite. Les documents corédigés peuvent, selon les normes de la discipline, constituer une preuve de collaboration.



La poursuite par le PHQ d'études plus approfondies ou de carrières fructueuses peut témoigner de la contribution d'une formation de qualité à la réussite du PHQ. Il peut s'agir de carrières dans le secteur privé, le secteur public ou le milieu universitaire. Les travaux peuvent avoir une incidence dans une autre discipline que les SNG, mais vous devez démontrer clairement comment les compétences que le PHQ a acquises dans votre milieu de formation en recherche lui sont utiles dans sa carrière ou ses études.

8. Les membres du PHQ dont la formation remonte à plus de six ans et qui ont récemment été nommés à un poste de professeur seront-ils pris en compte dans l'évaluation des contributions à la formation de PHQ?

Le PHQ dont l'ensemble de la formation remonte à plus de six ans ne sera pas pris en compte dans l'évaluation des contributions antérieures à la formation de PHQ.

9. Quelle importance accordera-t-on à la formation des étudiants au doctorat par rapport aux étudiants de premier cycle, et aux stagiaires postdoctoraux par rapport aux techniciens de laboratoire?

Les membres évaluent la qualité et l'incidence des contributions à la formation de PHQ sans tenter de les quantifier ou de les pondérer à priori en fonction des divers groupes de PHQ. Ils accordent de l'importance aux contributions à la formation en recherche de haute qualité à tous les niveaux, y compris les étudiants de premier cycle qui participent aux travaux de recherche, les étudiants des cycles supérieurs, les stagiaires postdoctoraux, les techniciens et les attachés de recherche.

10. Certains membres du PHQ de mon équipe ont reçu une formation dans une discipline autre qu'en sciences naturelles et en génie (SNG). Cette formation peut-elle être prise en compte dans l'évaluation de la contribution à la formation de PHQ?

La contribution antérieure à la formation de PHQ peut avoir été faite dans une discipline des SNG ou dans d'autres disciplines (p. ex. santé, sciences sociales), mais la formation doit avoir été donnée dans un milieu de recherche qui génère de nouvelles connaissances ou idées. Cependant, vous devez proposer un plan de formation de PHQ dans une discipline des SNG.

11. J'ai de nombreuses subventions, et je n'ai pas toujours indiqué les sources de financement pour chaque membre du PHQ. Est-ce qu'une meilleure cote sera attribuée à la formation de PHQ financée par une subvention à la découverte du CRSNG qu'à celle qui a été financée par d'autres fonds?

Lorsque les membres évaluent vos contributions antérieures à la formation (en recherche) de PHQ, ils ne tiennent pas compte de la façon dont la formation de PHQ était financée, que ce soit



à l'aide d'une subvention à la découverte du CRSNG, d'une subvention des IRSC ou du CRSH ou d'autres fonds.

12. Je travaille dans un établissement où il n'y a pas de programme d'études supérieures (ou qui vient de mettre en place un tel programme). Comment serai-je évalué?

Tous les candidats sont évalués en fonction de la qualité et de l'incidence de leurs contributions antérieures à la formation de PHQ et du plan de formation qu'ils proposent. Les contributions à la formation ne sont pas évaluées uniquement en fonction du nombre de personnes supervisées et de leur niveau. Les membres tiennent compte de la façon dont la formation contribue à l'avancement des connaissances dans le domaine de recherche visé ainsi qu'en SNG. Il est important de se rappeler, notamment lorsque vous formez des étudiants de premier cycle, que la poursuite par le PHQ d'études plus approfondies ou d'une carrière où il utilise les compétences acquises dans votre milieu de formation en recherche est considérée comme une preuve de la qualité de la formation donnée. Si vous cosupervisez du PHQ, vous devez décrire clairement le niveau des étudiants, la nature de votre participation et le degré de cosupervision dans la formation. Il incombe toujours au candidat de décrire sa situation particulière avec assez de détails pour permettre une évaluation.

13. Comment les membres arrivent-ils à un juste équilibre dans l'évaluation des contributions à la formation du PHQ entre les chercheurs qui bénéficient d'un financement particulièrement élevé (et qui ont par le fait même la capacité de former un plus grand nombre de PHQ) et ceux ayant un financement moindre?

Tous les candidats sont évalués en fonction de la qualité et de l'incidence de leurs contributions antérieures à la formation du PHQ et du plan de formation qu'ils proposent. Le montant du financement reçu antérieurement ne sera pas pris en compte dans l'évaluation des demandes. Un candidat qui a reçu un financement de diverses sources et qui contribue à la formation d'un grand nombre de PHQ n'obtient pas systématiquement une cote plus élevée. Les membres s'intéressent davantage à la qualité du milieu de formation, aux prix reçus par le PHQ et aux contributions de celui-ci à la recherche, aux résultats obtenus et aux compétences acquises par le PHQ ainsi qu'au plan et à la philosophie de formation proposés plutôt qu'au nombre de personnes hautement qualifiées qu'un candidat a formées ou prévoit de former. Les membres évaluent par exemple la pertinence et la clarté du plan de formation, en vérifiant notamment si le PHQ est bien intégré au plan proposé, si les travaux proposés pour chaque membre du PHQ conviennent à son niveau et si le plan de formation est adapté à la taille du groupe proposé. Dans le cas d'une grande équipe de recherche, il incombe au candidat d'expliquer le mode de gestion et sa participation au sein du groupe.



14. Comment l'encadrement sera-t-il évalué par rapport à la supervision officielle?

Dans la description des contributions antérieures à la formation du PHQ, l'encadrement seul n'est pas considéré comme une forme de supervision officielle de PHQ, même si le candidat est un chercheur en début de carrière. Il peut cependant servir de contexte pour appuyer le plan de formation proposé par le candidat. Par exemple, le fait qu'un candidat ait une expérience d'encadrement pourrait indiquer qu'il a plus de chances de mettre en œuvre avec succès son plan de formation. La méthode proposée d'encadrement dans un milieu de formation en recherche sera évaluée dans le cadre de l'examen de votre philosophie en matière de formation, l'un des éléments d'évaluation du plan de formation pour le critère relatif au PHQ.

15. Comment la participation aux activités de sensibilisation des étudiants, aux ateliers, etc. sera-t-elle prise en compte?

Votre participation à des activités de vulgarisation scientifique (p. ex. des activités générales de vulgarisation et/ou des activités financées par le CRSNG) est reconnue dans le cadre du critère de l'excellence du chercheur. L'amélioration du milieu de formation grâce à la participation des membres du PHQ de votre équipe à des activités de vulgarisation scientifique, à des ateliers de perfectionnement professionnel, à des travaux de recherche interdisciplinaire ou à des échanges avec des intervenants du secteur privé et du secteur public (p. ex. industrie, organismes gouvernementaux, etc.) est reconnue dans le cadre du critère des Contributions à la formation de PHQ et témoigne de la qualité et de l'incidence de la formation en recherche.

16. Comment dois-je identifier les membres du PHQ de mon équipe dans les sous-sections du CVC Publications et Propriété intellectuelle?

Tous les membres du PHQ de votre équipe doivent être identifiés à l'aide d'un astérisque; cela est extrêmement important pour l'évaluation des contributions du PHQ à la recherche.

17. Où dois-je indiquer les présentations faites par le PHQ à des conférences?

Les présentations faites par le PHQ peuvent constituer des preuves de la qualité et de l'incidence de la formation de PHQ. Elles peuvent être résumées dans la section intitulée Contributions antérieures à la formation du PHQ de la demande, mais ne doivent pas être ajoutées à votre CVC.

18. Dans le CVC, la section des activités d'encadrement comprend plusieurs rôles, notamment superviseur principal, cosuperviseur et conseiller académique. Comment dois-je utiliser l'expression conseiller académique?

N'inscrivez pas le rôle de « conseiller académique » dans votre CVC du CRSNG.

Généralement, le rôle de « conseiller académique » ne peut être considéré comme un



rôle officiel de « superviseur » dans le cadre de l'évaluation des contributions à la formation de PHQ. Si vous voulez faire figurer des membres du PHQ que vous ne supervisez pas directement et officiellement, vous pouvez le faire à la section Contributions antérieures à la formation du PHQ. Définissez clairement votre rôle dans la formation de ces derniers. Reportez-vous à la question 14 pour en apprendre sur comment l'encadrement sera évalué par rapport à la supervision officielle.

19. Comment les membres évaluent-ils le critère relatif au PHQ si je ne peux pas obtenir l'autorisation du personnel de recherche d'inscrire les noms dans mon CVC et ma demande?

Si vous êtes incapable d'obtenir le consentement du personnel de recherche, vous devez donner des renseignements sur le PHQ sans donner les noms. Même si l'information est plus générale, elle doit être suffisante pour permettre aux membres d'évaluer le critère relatif au PHQ. Vous devez faire tous les efforts possibles pour inclure les noms.

20. Comment les renseignements concernant mes responsabilités générales en matière d'enseignement seront-ils pris en compte dans l'évaluation du critère de la formation de PHQ?

Les responsabilités générales en matière d'enseignement ne sont pas prises en compte dans l'évaluation du critère de la contribution à la formation de PHQ, qui mesure la formation en recherche de PHQ proprement dite et non l'enseignement.

21. Je suis un [chercheur en début de carrière](#). Serai-je évalué différemment en ce qui concerne le critère relatif au PHQ?

Tous les candidats sont évalués en fonction des mêmes critères. La seule différence entre l'évaluation des chercheurs en début de carrière et celle des chercheurs établis tient à l'importance des contributions antérieures à la formation de PHQ dans la détermination de la cote finale. Les chercheurs en début de carrière ne devraient pas obtenir la cote *Insuffisant* pour le simple fait qu'ils n'ont pas formé de PHQ. L'évaluation doit porter sur le plan de formation prévu. Pour compenser le fait que les chercheurs en début de carrière ont peu ou pas d'expérience de formation de PHQ et qu'ils reçoivent en général une cote plus basse pour ce critère que la plupart des chercheurs établis, ces candidats sont généralement financés jusqu'à une catégorie de financement inférieure à celle des chercheurs établis, et ils obtiennent habituellement la cote *Modéré*.

22. Peut-on accorder à un chercheur en début de carrière une cote plus élevée que Modéré pour le critère de la contribution à la formation de PHQ?



Il est normal et prévisible que la plupart des chercheurs en début de carrière reçoivent la cote *Modéré* pour le critère de la contribution à la formation de PHQ, puisqu'ils ont peu contribué à la formation de PHQ. On peut cependant accorder une cote supérieure ou inférieure si vos contributions antérieures et votre plan de formation le justifient. Ainsi, on pourrait vous accorder une cote supérieure si vos contributions antérieures à la formation de PHQ et votre plan de formation se comparent favorablement à ceux d'autres candidats, y compris les chercheurs établis.

23. Jusqu'à tout récemment, je travaillais dans l'industrie ou au gouvernement où j'avais peu de possibilités de former du PHQ. Comment serai-je évalué?

Si vous avez occupé un poste universitaire indépendant pendant trois ans ou moins, vous serez évalué comme un [chercheur en début de carrière](#) (voir les questions 21 et 22). Sinon, tous les candidats sont évalués en fonction des mêmes critères. Nous vous rappelons que la supervision ou la cosupervision de PHQ dans un milieu universitaire n'est pas la seule façon de démontrer vos contributions antérieures à la formation de PHQ. Lorsque vous remplissez votre demande, il est important de noter toutes les personnes que vous avez formées en recherche, y compris les stagiaires, les employés subalternes ou les étudiants invités qui étaient sous votre supervision ou cosupervision et qui participaient à votre programme de recherche. Vous devez clairement expliquer votre rôle et votre degré de participation dans la formation en recherche.